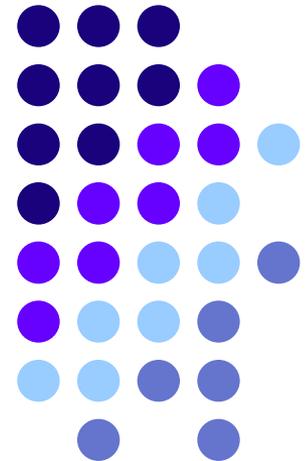




Mise en œuvre du DPC au Centre Hospitalier de Valenciennes

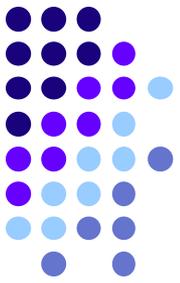
—

Focus sur le programme de Radioprotection des travailleurs



Le 7 octobre 2016

Le DPC : une obligation



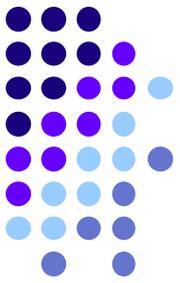
- Obligation individuelle à laquelle doivent répondre tous les professionnels de santé:
 - Les professions médicales
 - Les pharmaciens
 - Les paramédicaux

Cette obligation se traduit par le fait de participer au moins à un programme dit de DPC par an (jusqu'au 31 décembre 2016)

Au 1^{er} janvier 2017, l'obligation devient triennale.

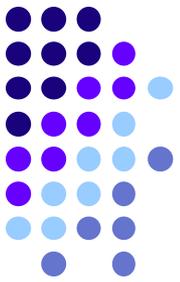
C'est une démarche active tout au long de l'exercice professionnel.

Les grands principes du DPC: article 59 de la loi HPST



- *« le DPC a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé »*
- De manière globale: le DPC est un dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins
- Qui associe la formation continue : acquisition et approfondissement de connaissances ou compétences
- Et l'analyse des pratiques professionnelles : les professionnels de santé vont évaluer eux-mêmes leurs pratiques professionnelles.

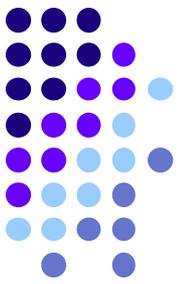
L'organisme de DPC



- Le Centre Hospitalier de Valenciennes est enregistré et déclaré conforme en qualité d'ODPC après évaluation de son dossier, par l'Agence Nationale du DPC (dossier administratif et programme(s) vitrine(s))
- Le CHV peut donc:
 - ❖ Déposer des programmes de DPC
 - ❖ Gérer les inscriptions
 - ❖ Délivrer des attestations de participation aux programmes de DPC

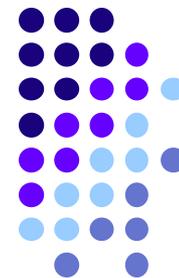


Les enjeux, objectifs et actions d'un Etablissement de Santé en matière de DPC



- Construire et rédiger les programmes DPC
- Ouvrir le catalogue de formations sur le territoire de santé
- Répondre en interne, via notre statut d'ODPC, à l'obligation DPC de tous les agents concernés
- Générer des recettes (si programme ouvert à l'extérieur)
- Critère de certification des Hôpitaux

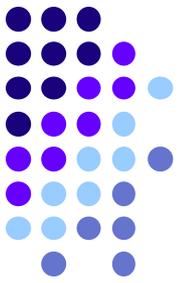
Qu'est-ce qu'un programme DPC?



- ✓ porté par un organisme agréé DPC
- ✓ répond aux orientations nationales fixées par le ministère
- ✓ conforme aux méthodes et modalités validées par la HAS
- ✓ déposé sur le site de l'ANDPC



Composition d'un programme DPC: 3 étapes qui peuvent être fractionnées en parcours



Plusieurs étapes, temps dédié à l'un des 3 objectifs d'un programme de DPC

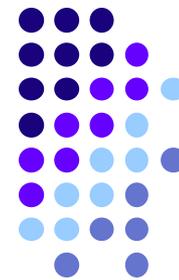
Acquisition,
perfectionnement de
connaissances
/compétences

Evaluation de
pratiques
professionnelles

Mise en place et suivi
d'actions
d'amélioration

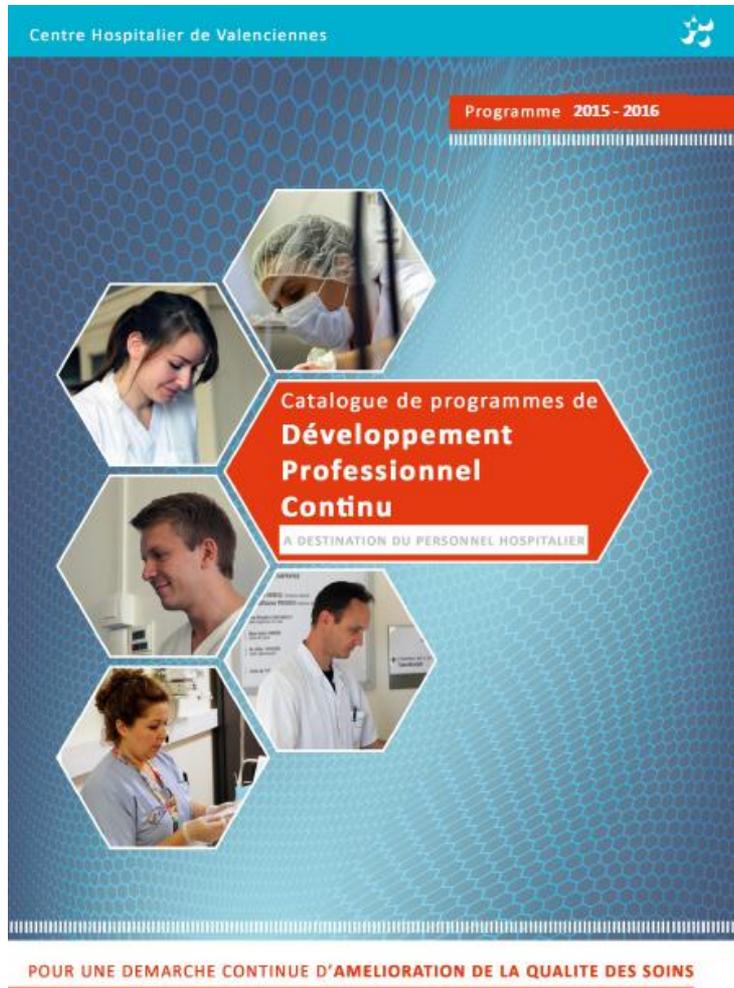
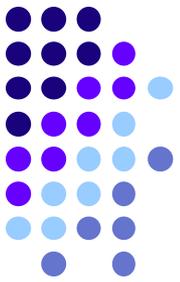
Le Développement Professionnel Continu

au Centre Hospitalier de Valenciennes



- Constitution d'une **cellule DPC** : présentation du DPC aux trinômes de Pôles, aux Cadres de Santé...., accompagnement des pôles et des équipes conceptrices dans la rédaction et la mise en conformité des programmes, enregistrement sur la plateforme OGDPC, suivi et bilan des obligations de DPC
- Cellule DPC composée d'une Attachée d'administration et d'un Cadre de Santé ayant une mission transversale sur la thématique
- Soutien du DG et de la DRH (chaque Pôle s'est vu imposer dans son projet de Pôle la création d'un programme)

Le DPC au CHV en quelques chiffres

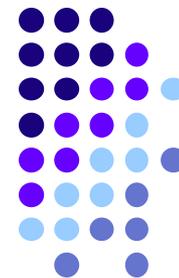


- **50** programmes inscrits sur le site de l'ANDPC dont 21 ouverts aux extérieurs
- **20** programmes en cours d'élaboration
- **1** catalogue disponible et visible sur le site du CHV. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé internes et externes au CHV, du secteur public ou libéral

Programmes destinés au personnel du Centre Hospitalier de Valenciennes p 8

- Prévenir les risques d'erreurs d'identité patient p 9
- Améliorer les pratiques par la méthode du Patient Traceur p 10
- Analyser les risques liés à la pratique professionnelle p 11
- Améliorer les pratiques par l'évaluation de dossiers p 13
- Développer la culture de la gestion des risques a posteriori par des REX p 15
- Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse p 16
- Revue des interventions pharmaceutiques p 17
- Amélioration et développement continu de la qualité de prise en charge des dispositifs médicaux stériles p 18
- Amélioration de la pose de bandes compressives p 20
- Intégration des compétences infirmières en réanimation p 22
- Radioprotection des préparateurs en pharmacie exposés aux rayonnements ionisants p24
- Radioprotection des personnels travaillant au scanner exposés aux rayonnements ionisants p25
- Radioprotection des personnels travaillant en secteur de coronarographie vasculaire exposés aux rayonnements ionisants p 26
- Radioprotection des personnels travaillant en radiologie conventionnelle et ou IRM exposés aux rayonnements ionisants p 27
- Maîtrise du risque transfusionnel et hémovigilance p 28

Sommaire de notre catalogue



- Améliorer la prise en charge d'un patient contact ou porteur d'une Bactérie Hautement Résistante émergente (BHRe) p 30
- Nouveaux arrivants : prévention du risque infectieux au Bloc opératoire p31
- Nouveaux arrivants : prévention du risque infectieux en Hématologie Clinique p 32
- Nouveaux arrivants : prévention du risque infectieux en Réanimation et Surveillance continue p33
- Nouveaux arrivants : prévention du risque infectieux en Néonatalogie p 34

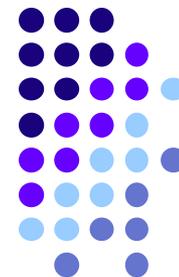
Programmes destinés aux publics internes

et externes

p 40

- Initiation à l'Éducation Thérapeutique du Patient p 41
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'Éducation Thérapeutique du Patient en pluridisciplinarité – Formation validante p 43
- Formation aux gestes et soins d'urgence (niveau 1 et 2) p 47
- Réactualisation de la formation aux gestes et soins d'urgence p 49
- Amélioration de la prise en charge des patientes présentant une DIABESITE (diabète gestationnel et/ou obésité et grossesse) p 51
- La multidisciplinarité au service des Soins Palliatifs et des Soins de Support. Approches clinique, éthique et juridique. Règles de bonnes pratiques p 53
- Pratique de la suture « un fil un nœud » par les sages-femmes p 56
- Soins de bouche : maintenir et restaurer l'état buccal du patient en uniformisant les pratiques médicales et paramédicales p 58
- Processus d'intégration de l'infirmier aux Urgences : secteur DECHOCAGE p 59
- Le sommeil et l'éveil du nouveau-né prématuré dans tous leurs états (1 journée) p 61
- Journées annuelles de la Fédération Internationale NIDCAP « Le sommeil et l'éveil du nouveau-né prématuré dans tous leurs états » (2 jours) p 63
- Amélioration de la prise en charge des patients porteurs d'un PICC par les professionnels de santé p 65

Sommaire de notre catalogue

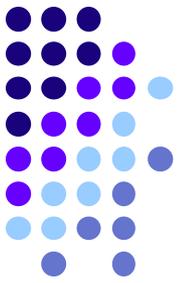


- Optimiser la prise en charge des donneurs d'organes potentiels au CHV p 64
- Tout sur la douleur p 66
- Intubations difficiles (Equipe Mobile d'Enseignement Régional d'Intubations Difficiles EMERID) p 72
- Devenir correspondant en hygiène p 74
- Tenue du Dossier Patient : Outil Transmissions Ciblées et Démarche Clinique Infirmière Niveau 1 p 76
- Analyse des pratiques professionnelles : Outil Transmissions Ciblées et Démarche Clinique Infirmière Niveau 2 p 78
- Radioprotection des travailleurs p 81

Programmes dispensés par l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé p 82

- Formation des tuteurs pour l'encadrement en stage des étudiants et élèves paramédicaux p 83

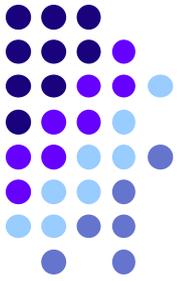
Ce qui doit changer 2016/2018



- Obligation annuelle qui devient triennale
- Les orientations nationales
- La possibilité de valider son DPC par « briques »
- La création d'une CSI pour les Biologistes
- L'OGDPC devient ANDPC...



Les Orientations Nationales



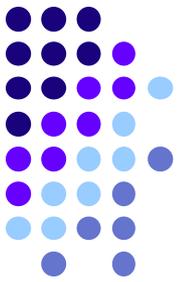
2013-2015 (4 pages)

- Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients
- Orientation n°2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients.
- Orientation n°3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques
- Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluri professionnelles.
- Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale.
- Orientation n°6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L6311-1 du code du travail.

2016-2018 (25 pages)

- Orientations générales :
 - Renforcer la prévention et la promotion de la santé
 - Dépistage des cancers
 - Couverture vaccinale de la population
 - Contraception et santé sexuelle...
 - Faciliter au quotidien les parcours de santé
 - Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
 - Innover pour le bon usage des médicaments
 - Innover pour la sécurité des soins et l'éducation du patient
 - Lutte contre les infections associées aux soins
 - Signalement des EIAS
 - Pertinence des soins
 - Réflexion éthique dans les pratiques professionnelles...
- Orientations par métiers

Les orientations par métiers



Pour :

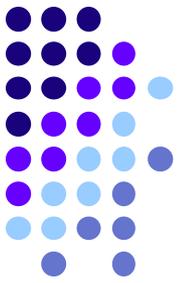
Médecin spécialisé en oncologie et radiothérapie :

- Orientation n° 4 : radioprotection des patients en radiothérapie oncologique.
- Orientation n° 5 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en Radiothérapie Oncologique.
- Orientation n° 6 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en Radiothérapie Oncologique.
- Orientation n° 7 : techniques innovantes dans les centres de radiothérapie oncologique.

Médecin spécialisé en radiodiagnostic et imagerie médicale :

- Orientation n° 1 : gestion des risques associés aux actes et aux modalités de prise en charge en radiologie.

Les orientations par métiers



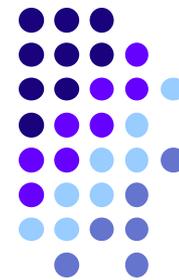
Manipulateur en électro-radiologie médicale :

- Orientation n° 1 : prise en charge du patient douloureux.
- Orientation n° 2 : limitation et optimisation des doses délivrées aux patients.
- Orientation n° 3 : pertinence des actes et des modalités de prise en charge en radiologie.
- Orientation n° 4 : qualité et sécurité des soins en radiologie.

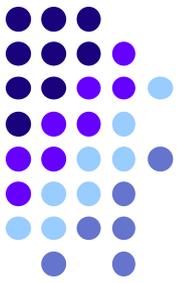


FOCUS SUR LE PROGRAMME :

« RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS »



Radioprotection des travailleurs



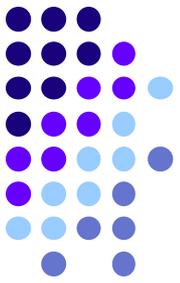
Constat / résumé du programme:

- Par application de l'arrêté du 31 mars 2003 (Art. R 231-89 du code du travail), les travailleurs susceptibles d'intervenir en zone surveillée ou en zone contrôlée doivent bénéficier d'une formation à leur protection face aux risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants.
- Ce programme aborde les points suivants :
 - Bases sur l'origine naturelle et artificielle des rayonnements ionisants, interaction rayonnement matière.
 - Grandeur et unité en radioprotection.
 - Mode d'action et effet des rayonnements ionisants.
 - Risques et modalités de prise en charge d'incidents.
 - Rayonnement et grossesse.
 - Suivi du personnel
 - Gestion des déchets radioactifs.
 - Objectifs et principes de la radioprotection.
 - Organismes impliqués dans la radioprotection.
 - Législation se rapportant à cette activité.

Les objectifs:

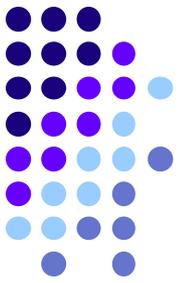
- Permettre au personnel exposé d'appréhender les risques liés à l'exposition aux rayonnements ionisants (exposition externe-contamination)
- Permettre au personnel de gérer un accident – incident en radioprotection
- Retour d'expérience par rapport aux expositions réelles des agents, seuils alarmes en dosimétrie opérationnelle (qualité et quantité)

Radioprotection des travailleurs



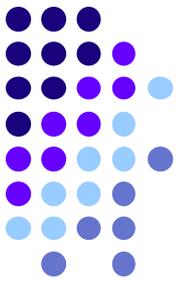
- **Les apports cognitifs:**
 - Présentation du groupe et de ses attentes
 - Questionnaire de connaissances
 - Généralités sur les rayonnements ionisants – grandeurs et unités – interaction avec la matière – effets des rayonnements – législation
 - Types d'exposition et moyens de protection
 - Rappels sur les outils mis à disposition (notice travailleur, plaquettes d'information dans le service, les appareils de mesure...)

Radioprotection des travailleurs



- **L'analyse des pratiques professionnelles:**
 - Réalités de terrain, retour d'expérience (données chiffrées)
 - Mises en situations à partir d'analyses de cas pratiques en lien avec les thèmes abordés
 - Déclaration des événements significatifs ASN
 - Gestion des déchets
- **L'évaluation des acquis du programme:**
 - Questionnaire en amont
 - Questionnaire en aval
 - Questionnaire à distance
 - Les éléments non maîtrisés relèveront d'une formation adaptée

Radioprotection des travailleurs



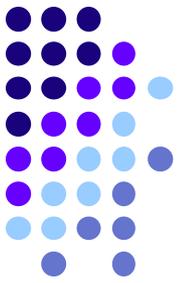
Validation

- évaluation personnelle individuelle

Publics concernés

- AS
- IDE – IADE – IBODE - IPDE
- Manipulateurs en radiologie
- Médecins
- Pharmaciens
- Préparateurs en pharmacie
- Sages-femmes

Nos réussites , nos difficultés



Nos réussites

- Bilan social 2015
- CHV précurseur et leader dans le développement de programmes
- Valorisation des équipes conceptrices de programmes
- Dynamique créée au sein des Pôles
- Décloisonnement des professionnels de santé (travail d'équipe)
- Rencontre, accompagnement et partage d'expériences avec d'autres établissements (Université de VA, les CH de Douai, de Dunkerque, de St Pol sur Ternoise, du Mans, de Saint Amand, d'Aix en Provence, Calais...)

Nos difficultés

- Penser qu'un seul programme vitrine pouvait convenir à l'ensemble des CSI
- DPC pas toujours une priorité des Pôles
- Les évolutions du DPC sans décret d'application
- Les orientations nationales
- La plateforme de l'ANDPC



**Merci de votre
attention**

